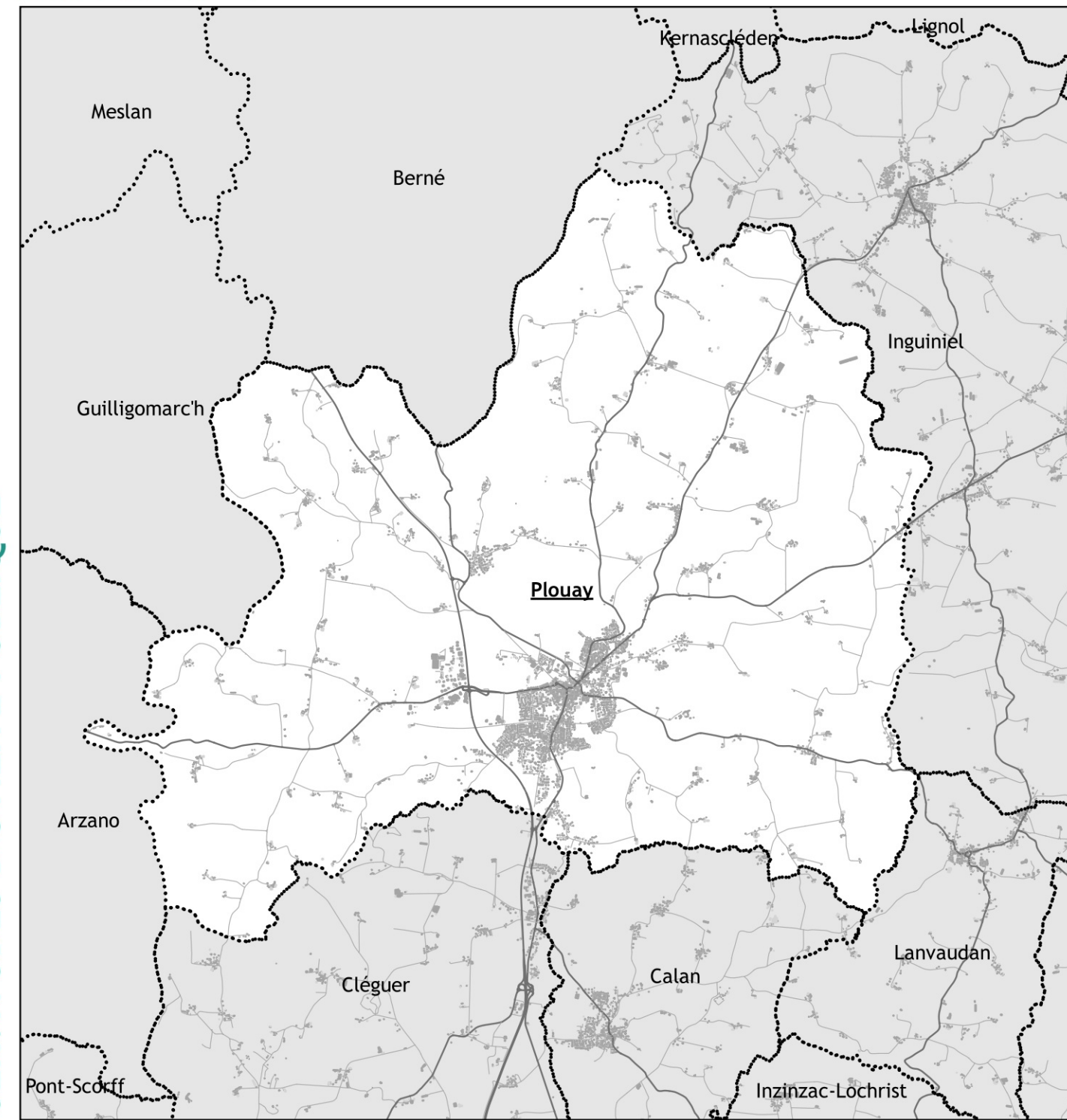




ANNEXE N°1



Echelle : 1/12 500

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
le 27 février 2025
Le Maire,
Gwenn Le Nay

LORIENT

Légende

- Monument historique classé ou inscrit
- Canalisation de transport de gaz
- Ligne électrique de distribution aérienne
- Ligne électrique de distribution souterraine
- AC1 : Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection éloignée
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection immédiate
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée
- I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
- I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors TS)

0 250 500 m